

**ARRETE MUNICIPAL
AUTORISATION DE VENTE AU DEBALLAGE
VIDE GRENIER**

Le Maire de la commune de VILLEPAROIS

- **Vu** la demande préalable du 01 février 2009 de l'association « Mon village » qui souhaite organiser un vide grenier le dimanche 26 juin 2010.
- **Vu** la loi n°2008-779 du 4 août 2008
- **Vu** le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 prise en application de l'article L 310-2 du code de commerce, procédure inscrite dans la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et complétée par l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage (JO du 9 janvier 2009)
- **Vu** l'arrêté du 9 janvier 2009 (Jo du 17 janvier 2009)
- **Vu** le Code de commerce article R.310-19
- **Vu** le Code Pénal article 321-7

A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} : Le maire autorise l'association « Mon Village » à organiser un vide grenier le samedi 26 juin 2010.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Commandant de gendarmerie de VESOUL et à Monsieur le Président de l'Association.

ARTICLE 3 : Le registre prévu à l'article 321-9 du Code Pénal, devra être déposé en mairie de VILLEPAROIS le 25 juin 2010 au plus tard.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Villeparois le, 06 avril 2010

Le Maire,

M. BOURGEOIS